

Budget participatif REGLEMENT 2021



UN BUDGET PARTICIPATIF DANS MON QUARTIER

Le budget participatif du contrat de quartier durable Stephenson vise à soutenir des initiatives pour **améliorer la vie du quartier, en organisant le financement de projets initiés et portés par des habitant-es**. Pour cette deuxième année, ce fonds dispose d'une enveloppe de 40 000 €.

Les projets peuvent être variés et concerner les thématiques suivantes: la **convivialité** (fête de quartier, cinéma en plein air, ...), **l'embellissement du quartier** (décoration de rue, fresques, peintures, ...), la **transmission de savoirs**, tout sujet qui touche le programme du contrat de quartier durable.

Ce dispositif a pour but d'encourager et de soutenir les habitant-es dans la réalisation de leurs idées pour améliorer leur quartier. C'est un budget géré collectivement : toutes les décisions sont prises ensemble, en assemblée. Le budget participatif est ouvert à toutes et à tous. Il fait le pari que l'action collective et citoyenne est porteuse de changement.

QUI SÉLECTIONNE LES PROJETS ET COMMENT ?

Les porteur-euses de projet (min. 2 hab.) présentent leur projet devant une **assemblée**. Celle-ci est ouverte à tou-tes les habitant-es ainsi qu'aux associations/écoles du quartier à condition qu'il y ait une majorité d'habitant-es.

Les projets seront disponibles à l'antenne Stephenson 2 semaines avant le jury pour que chacun-e puisse donner son avis. Les avis récoltés seront transmis au jury à titre indicatif.



COMMENT FAIRE PARTIE DE L'ASSEMBLÉE DE SÉLECTION ?

Tou-tes les habitant-es et associations/écoles du quartier (hors porteur-euses) peuvent faire partie du jury.

Il suffit de compléter et renvoyer le formulaire ci-dessous (par mail, poste ou à l'antenne Stephenson) au plus tard la veille du jury. En vous inscrivant, RenovaS vous recontactera automatiquement pour vous proposer de participer aux jurys suivants.

MODALITÉS GÉNÉRALES

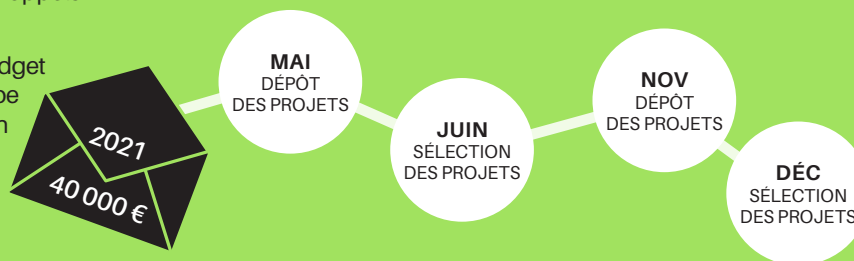
En 2021, il y a 2 appels à projets: mai et novembre

Une enveloppe de 40 000 € est disponible pour ces 2 appels à projets. Le budget est prévu pour minimum 2 projets.

Si le montant d'un appel à projets n'est pas dépensé, le budget restant est automatiquement remis dans l'enveloppe globale de la même année. S'il reste du budget en fin d'année, il est entièrement reporté à l'année suivante.

Le règlement est revu chaque année afin de tirer profit des expériences précédentes.

En raison de la situation sanitaire, les porteur-euses pourraient être invité-e-s à adapter leur projet.



BUDGET PARTICIPATIF 2021 | Inscription à l'assemblée de sélection

Nom Prénom

Adresse

Mail GSM / Tel

Je souhaite participer au jury à l'assemblée de sélection du contrat de quartier durable Stephenson qui se déroulera
 21 juin 2021 2 décembre 2021 dans le cadre du contrat de quartier durable Stephenson.

Signature

QUI PEUT INTRODUIRE UN PROJET ?



Tout groupe de min. 2 habitant-es du quartier.

Il n'y a pas de limite d'âge, cependant, les mineur-es doivent être accompagnés-es d'un-e adulte pour introduire un projet.

En fonction du projet, les porteur-euses peuvent réaliser un partenariat avec une association ou une école, en priorité du quartier. Le budget participatif ne peut pas être utilisé pour financer l'association.

L'ANTENNE DE QUARTIER EN SOUTIEN

Vous avez encore des questions pour finaliser votre projet ? Ou besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

Des interrogations sur les mesures sanitaires Covid-19 ? N'hésitez pas à vous adresser à l'équipe de l'antenne Stephenson et lui demander un appui pour concrétiser votre idée, définir les besoins financiers et matériels, préparer la présentation du projet, etc.



CRITÈRES DE SÉLECTION

Tout projet doit :

- répondre à une ou plusieurs thématiques prioritaires du CQD Stephenson : vivre ensemble, jeunes, genre, mobilité, embellissement de l'espace public, participation citoyenne,
- faire l'objet d'un budget détaillé,
- être réalisé dans les 12 mois suivant la sélection du projet,
- être construit et porté par min. 2 habitant-es du quartier,
- être implanté dans le périmètre du CQD Stephenson (un projet peut partiellement être réalisé hors périmètre s'il y est « ancré »).

Un projet a plus d'atouts :

- s'il est porté et réalisé par un grand nombre d'habitant-es,
- si le projet perdure après le CQD Stephenson,
- s'il permet la transmission de savoirs.

QUAND ET COMMENT INTRODUIRE UN PROJET ?

Les projets peuvent être déposés à l'aide du **formulaire** disponible à l'antenne ou sur www.renovas.be/stephenson.

En 2021, il y a 2 moments pour introduire un projet :

Dépôt des projets

28 mai 2021
12 novembre 2021

Sélection

21 juin 2021 à 18:30
2 décembre 2021 à 18:30

Les projets feront l'objet d'une présentation devant l'**assemblée de sélection**. Un projet, s'il n'est pas sélectionné, peut être reproposé lors des appels à projets suivants.

Un projet, déjà sélectionné lors d'une précédente édition, peut être reproposé si :

- l'évaluation complète est transmise à RenovaS avant l'assemblée
- le projet favorise la pérennisation des initiatives pour et par les habitant-es.

Le formulaire dûment complété est à déposer à l'antenne Stephenson ou à renvoyer à arobbe@renovas.be.

FINANCEMENT ET DÉLAIS

Un soutien financier est accordé et versé à chaque projet sélectionné. Cette somme est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et de matériel liés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des frais de gestion, d'investissement et de personnel (les porteur-euses de projet ne peuvent pas se rémunérer). Un préfinancement est possible.

Un projet n'est achevé que lorsque les porteur-euses de projet ont transmis l'évaluation à RenovaS : justificatifs financiers, photos, affiches et/ou flyers et questionnaire final. RenovaS informera à ce sujet chacun-e des porteur-euses des projets sélectionnés.



Toutes les dépenses doivent être justifiées par une facture (avec preuve de paiement) ou un ticket de caisse valable. Le montant accordé doit être dépensé avant la fin du 12^{ème} mois qui suit la date de l'assemblée de sélection. **Les preuves reçues après ce délai ne seront pas remboursées.**



ANTENNE STEPHENSON

arobbe@renovas.be • T 02 227 62 12

Rue Vanderlinden 153 • 1030 Schaerbeek

[f/CQDST](#) • [@/quartier_stephenson_wijk](#)
www.renovas.be/stephenson



**c'est vous qui proposez,
c'est vous qui décidez !**